

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Beleaf® 50 SG Insecticide

FDS n° : 6225-A
Date de révision : 2018-10-25
Format: NA
Version 1.09



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Beleaf® 50 SG Insecticide

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 6225-A

Synonymes FLONICAMID: N-cyanomethyl-4-(trifluoromethyl)nicotinamide (IUPAC name);
N-(cyanomethyl)-4-(trifluoromethyl)-3-pyridinecarboxamide (CAS name)

Ingrédient(s) actif(s) Flonicamid

Famille chimique Pyridinecarboxamide Insecticide

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

Urgences médicales :
800-331-3148 (ProPharma Group- États-Unis et Canada)
651-632-6793 (ProPharma Group- Tous les autres pays; à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

| | |
|--|-------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 2 |
|--|-------------|

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE**

Attention

Mentions de danger
H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes


Conseils de prudence - Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Conseils de prudence - Réponse

P308 + P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Peut causer une irritation oculaire modérée. Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Pyridinecarboxamide Insecticide.

| Nom chimique | No. CAS | % en poids |
|--------------------------------|-------------|------------|
| Fonicamid | 158062-67-0 | 50 |
| Diocetyl sodium sulfosuccinate | 577-11-7 | <1 |
| Formaldehyde condensate | 68425-94-5 | 1 - 15 |

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS**Contact avec les yeux**

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

| | |
|--|---|
| Contact avec la peau | Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. |
| Ingestion | Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faites siroter à la victime un verre de l'eau si l'avalé est possible. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus. |
| Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés | Aucun connu. |
| Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant | Traiter en fonction des symptômes |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse. Produit chimique. Si nécessaire: Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins. |
| Dangers spécifiques du produit Produits de combustion dangereux | Matière combustible La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz et vapeurs irritantes et toxiques. |
| <u>Données sur les risques d'explosion</u> | |
| Sensibilité aux chocs | Aucun renseignement disponible. |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Aucun renseignement disponible. |
| Équipement de protection et précautions pour les pompiers | Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

| | |
|--------------------------------------|--|
| Précautions personnelles | Équipement de protection individuel, voir section 8. Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. |
| Divers | Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus. |
| Précautions environnementales | Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. |
| Méthodes de confinement | Recouvrir le déversement de poudre d'une feuille ou d'une bâche en plastique pour minimiser la dispersion. Utilisez un composé de balayage mouillé ou de l'eau afin d'empêcher la formation de poussières. Endiguer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Recueillir la matière mécaniquement (aspirateur pelle ou pomper) et la mettre dans des récipients adéquats étiquetés pour l'élimination. |

| | |
|------------------------------|--|
| Méthodes de nettoyage | Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de l'eau et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13. |
|------------------------------|--|

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|-------------------------------|---|
| Manutention | Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination. Références à d'autres sections. |
| Entreposage | Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. |
| Produits incompatibles | Aucun connu. |

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Contrôles techniques appropriés

| | |
|----------------------------------|--|
| Mesures d'ordre technique | Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé. |
|----------------------------------|--|

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Protection des yeux/du visage | En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial. |
| Protection de la peau et du corps | Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants. |
| Protection des mains | Gants de protection |
| Protection respiratoire | Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre. |
| Mesures d'hygiène | De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver la peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison. |
| Informations générales | Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------|--------------------------------|
| Aspect | Granules, Brun clair |
| État physique | Poudre sèche |
| Couleur | Brun clair |
| Odeur | Légère |
| Seuil olfactif | Aucun renseignement disponible |
| pH | 6.0 @ 25 °C (solution à 1 %) |

| | |
|---|---|
| Point de fusion/point de congélation | Non applicable |
| Point/intervalle d'ébullition | Aucun renseignement disponible |
| Point d'éclair | Non applicable |
| Taux d'évaporation | Aucun renseignement disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucun renseignement disponible |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Aucun renseignement disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Aucun renseignement disponible |
| Pression de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Densité de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Densité | 33.5 lb/cu ft (loose); 37.2 lb/cu ft (tapped) |
| Densité | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité dans l'eau | Soluble dans l'eau |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de partage | Aucun renseignement disponible |
| Température d'auto-inflammation | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité, cinématique | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité, dynamique | Aucun renseignement disponible |
| Propriétés explosives | Aucun renseignement disponible |
| Propriétés comburantes | Aucun renseignement disponible |
| Masse moléculaire | Aucun renseignement disponible |
| Masse volumique apparente | Aucun renseignement disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Réactivité | Aucun dans des conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Polymérisation dangereuse | Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. |
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles |
| Matières incompatibles | Aucun connu. |
| Produits de décomposition dangereux | Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

| | |
|---|---|
| DL50 orale | > 2,000 mg/kg (rat) |
| DL50 épidermique | Produit semblable > 2,000 mg/kg (rat) |
| CL50 par inhalation | > 5.36 mg/l 4 heures (rat) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Modérément irritant. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Non irritant pendant l'utilisation régulière (de lapin). |
| Sensibilisation | En se basant sur des compositions semblables, on ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation de la peau. |

Données sur les effets toxicologiques

| | |
|------------------|---------------------------------|
| Symptômes | Aucun renseignement disponible. |
|------------------|---------------------------------|

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|---------------------------|--|
| Toxicité chronique | Flonicamid: Un contact répété peut causer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles. |
|---------------------------|--|

| | |
|---------------------------------------|---|
| Mutagénicité | Flonicamid: Pas génotoxique dans les études de laboratoire. |
| Cancérogénicité | Flonicamid: éléments qui suggèrent la cancérogénicité (tumeurs bronchioalvéolaire de la souris), mais ne suffisent pas à évaluer le potentiel cancérogène humain. |
| Effets neurologiques | Flonicamid: Non neurotoxique. |
| Toxicité pour la reproduction | Flonicamid: Pas de toxicité pour la reproduction. |
| Toxicité pour le développement | Flonicamid: Absence de tératogénicité chez les animaux. |
| STOT - exposition unique | Risque présumé d'effets graves pour les organes: Voir les organes cibles énumérées ci-dessous. |
| STOT - exposition répétée | Non classé. |
| Effets sur les organes cibles | Flonicamid: Foie, rein, Système hématopoïétique. |
| Effets neurologiques | Flonicamid: Non neurotoxique. |
| Danger par aspiration | Aucun renseignement disponible. |

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

| Flonicamid (158062-67-0) | | | | |
|--------------------------|-----------|-----------|--------|--------|
| Ingrédient(s) actif(s) | Duration | Espèces | Valeur | Unités |
| Flonicamid Technical | 96 h LC50 | Poissons | >100 | mg/l |
| | 48 h EC50 | Crustacés | >100 | mg/l |
| | 96 h EC50 | Algues | >100 | mg/l |
| | 21 d NOEC | Poissons | 10 | mg/l |
| | 21 d NOEC | Crustacés | 3.1 | mg/l |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Persistance et dégradation | Flonicamid: Non persistant. Ne pas facilement hydrolyser. Facilement biodégradable (répond à la réduction de > 70% en ≤ 28 jours). |
| Bioaccumulation | Flonicamid: La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration. |
| Mobilité | Flonicamid: Très mobile; a le potentiel pour atteindre les eaux souterraines. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|-------------------------------|--|
| Méthodes d'élimination | Peut être incinéré si la réglementation locale le permet. Les agences de réglementation appropriées doivent être contactées avant l'élimination. L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. |
| Emballages contaminés | Éliminer conformément à la réglementation locale. Vider complètement le sac dans l'équipement d'application en secouant et en tapant sur les côtés et le bas pour décoller les particules collées. Lorsque le sac est complètement vide, mettez au recyclage si possible, ou jetez-le dans une décharge à ordures ou incinérez-le, ou, si autorisé par la province ou les autorités locales, éliminez-le en le brûlant. Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|------------------|--|
| DOT | Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185. |
| TMD | Pas soumis à la réglementation pour le transport. |
| ICAO/IATA | Pas soumis à la réglementation pour le transport. |
| IMDG/IMO | Pas soumis à la réglementation pour le transport. |

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

SARA 311/312 Catégories de dangers

| | |
|----------------------------------|-----|
| Danger aigu pour la santé | Oui |
| Danger chronique pour la santé | Oui |
| Risque d'incendie | Non |
| Risque de décompression soudaine | Non |
| Danger de réaction | Non |

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

| Nom chimique | CWA - Quantités à déclarer | CWA - Polluants toxiques | CWA - Polluants prioritaires | CWA - Substances dangereuses |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Formaldehyde 50-00-0 | 100 lb | | | X |

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

| Nom chimique | Quantités à déclarer de substances dangereuses | Quantités à déclarer de substances très dangereuses |
|-------------------------|--|---|
| Formaldehyde 50-00-0 | 100 lb 45.4 kg | 100 lb |

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

CAUTION

Harmful if swallowed or absorbed through the skin. Causes moderate eye irritation

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-UnisInventaires internationaux

| Nom chimique | TSCA (États-Unis) | LIS (Canada) | EINECS/ELINCS (Europe) | ENCS (Japon) | Chine (IECSC) | KECL (Corée) | PICCS (Philippines) | AICS (Australie) |
|--|----------------------|-----------------|---------------------------|-----------------|------------------|--------------|------------------------|---------------------|
| Diocetyl sodium sulfosuccinate 577-11-7 | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Formaldehyde condensate 68425-94-5 | | | | X | | | | |

| Nom chimique | Mexique - Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation - Quantités seuils | Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions - Quantités seuils |
|--------------|--|--|
| Formaldehyde | 100 2500 kg/yr | 100 kg/yr |

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Classe de dangers du SIMDUT Non contrôlé

16. AUTRES INFORMATIONS

| | | | | |
|------|----------------------------|------------------|-------------------|------------------------------|
| NFPA | Risques pour la santé 1 | Inflammabilité 1 | Instabilité 0 | Dangers physico-chimiques - |
| HMIS | Risques pour la santé 1 | Inflammabilité 1 | Danger physique 0 | Protection individuelle X |

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2018-10-25
Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation
Beleaf - ISK BioSciences Trademark
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique